

ANNEXE 1

Décision de désignation du commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

09/08/2023

N° E23000127 /38

le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 09/08/2023**CODE : 1**

Vu enregistrée le 02/08/2023, la lettre par laquelle Monsieur le président du DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet d'aménagement foncier rural sur la commune de Cruseilles (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur André PENET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Bruno PERRIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président du DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE, à Monsieur André PENET et à Monsieur Bruno PERRIER.

Fait à Grenoble, le 09/08/2023

La vice-présidente,



Anne TRIOLET